

QUELQUES ASPECTS DE LA LIBERTÉ

Être libre, c'est ne subir aucune contrainte ou ne rencontrer aucun obstacle. Cette définition toutefois, étant négative, n'indique pas les *aspects spécifiques* de la liberté fixés par leurs rapports avec les *divers types* de déterminisme. En fait, il y a une hiérarchie dans les comportements libres suivant que l'on considère : 1. l'Être en soi ; 2. l'homme ; 3. les animaux qui possèdent tous une activité de juger, soit développée (mammifères), soit rudimentaire (infusoires) ; 4. les végétaux (un arbre, par exemple, croissant librement dans un champ inculte) ; 5. les êtres inorganiques (chute libre d'un objet physique dans le vide). De plus quand il s'agit de l'homme, il faut distinguer sa liberté physique (intégrité et liberté du corps), ses libertés politiques et sociales (tout ce qui n'est pas défendu est permis), sa liberté morale et spirituelle (autonomie opposée à l'hétéronomie).

Les aspects positifs de la liberté étant aussi multiples, je me bornerai à quelques remarques sur certains d'entre eux.

I. Le déterminisme rigoureux de la mécanique classique est un déterminisme *explicite* exigeant que les conditions initiales du comportement d'un phénomène soient connues de telle sorte que ses phases successives puissent être prévues exactement. Pareil déterminisme est un cas-limite ne valant que pour le macrocosme. A l'échelle microscopique au contraire, il est impossible (principe de Heisenberg) de fixer toutes les conditions initiales d'un comportement corpusculaire. Le déterminisme est ici *implicite* et la prévision ne peut viser que le résultat le plus probable, lequel du reste ne met pas en péril la constance

des lois naturelles puisque la zone de probabilité se trouve circonscrite dans des limites assignables.

Philosophiquement l'indétermination inhérente au probabilisme provient-elle uniquement des frontières infranchissables imposées aux instruments d'observation ou bien correspond-elle à une manière d'être objective du phénomène ? Dans ce dernier cas, il s'agirait d'une contingence résultant soit du hasard, soit d'une spontanéité relative du donné physique. Ce comportement contingent ne saurait en tout cas, semble-t-il, être assimilé à un acte librement réfléchi ; mais, quelle qu'en soit la cause, il peut servir à cet acte de point d'insertion pour agir sur le monde physique.

II. Pour ce qui est de la liberté humaine, lui attribuer le pouvoir absolu de faire indifféremment ceci ou cela, c'est la mettre au degré le plus bas. Comme le dit Plotin, « pouvoir les contraires, c'est être incapable de se fixer dans la perfection » (*Ennéades*, VI, 8, 21, ligne 5¹).

Dira-t-on que chez l'homme la liberté consiste ou bien à ne pas agir ou bien à choisir un motif d'action entre plusieurs autres ? Mais dans ce cas le motif le plus puissant dicte le choix et l'acte n'est pas accompli librement.

Faut-il alors faire de la liberté une puissance créatrice qui, brisant l'automatisme des habitudes, des tendances et des préjugés, provoque le dépassement et la transformation de soi par soi ? Pour effectuer ces élans libérateurs, le moi créerait chaque fois la valeur, la norme et le but de l'acte libre qu'il accomplit. Une pareille conception toutefois n'est acceptable que si chaque homme s'est créé lui-même ainsi que le monde physique où il exerce son action. Or en fait cette action s'effectue toujours sur un donné qui ne dépend pas de nous, et pour agir il faut choisir.

Mais si, comme nous le pensons, tout jugement est à la fois

¹ Cité d'après E. BRÉHIER (voir sa pénétrante étude sur *Liberté et Métaphysique*, « Revue internationale de philosophie », fasc. 6, p. 8).

d'existence et de valeur et si la raison est essentiellement le pouvoir d'apprécier, de coordonner et de déduire, la liberté réside aussi bien dans la méditation qui conçoit, évalue et valorise les motifs que dans le choix qui est fait de l'un d'eux. En effet, alors que pour l'activité jugeante les valeurs (beau, juste, par exemple) s'imposent à l'esprit, les normes par lesquelles nous les apprécions sont notre création. Cette manière de voir nous paraît concilier la liberté créatrice et la liberté d'option, étant bien entendu que la liberté ne s'épuise jamais dans les actes successifs où elle se manifeste. Si la raison discipline la liberté, inversement la liberté empêche la raison de se figer dans l'automatisme de ses appréciations, ordinations et déductions.

III. LA LIBERTÉ ONTOLOGIQUE Au cas où l'Être suprême est entièrement nécessité, toute liberté (y compris celle de l'homme) est illusoire. De la nécessité ne peut jaillir la liberté. Il est possible au contraire qu'une nécessité relative résulte de l'acte créateur d'un Esprit absolu qui impose à l'Univers des lois dont la constance assure entre autres l'efficacité durable de l'action humaine.

Mais l'Être suprême doit jouir d'une liberté absolue et ne pas être esclave de son essence¹. Cette liberté est créatrice d'ordre, mais jamais esclave de l'ordre qu'elle crée². Plus elle est absolue, plus elle est positive (Ch. Secrétan). Étant au-dessus de toutes les alternatives, elle se présente comme un concept-limite imposé à notre connaissance de l'Esprit suprême³.

Arnold REYMOND (Lausanne).

¹ PLOTIN, *Ennéades*, VI, 8, ch. 20, l. 17-19, éd. Bréhier.

² *Ibid.*, ch. 17, l. 14-18.

³ *Ibid.*, ch. 21, l. 29-33.